

Organisateur : Association COMITE de JUMELAGE de L'EGUILLE sur SEUDRE

Adresse : Patrick MANCEAU 30 Rue de BERTRAND 17600 L'EGUILLE

Tel : Michèle 06/83/56/56/15

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Pole d'accueil au Beunèze (6h00)

Personne physique

se déroulant le Dimanche 06 / 09 / 2026 à Ville : L'EGUILLE 17600

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

3€50 le MI / (5MI Mini avec Voiture):

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Organisateur : Association COMITE de JUMELAGE de L'EGUILLE sur SEUDRE

Adresse : Patrick MANCEAU 30 Rue de BERTRAND 17600 L'EGUILLE

Tél : Michèle : 06/83/56/56/15

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Pole d'accueil au Beunèze (6h00)

Personne morale

se déroulant le Dimanche 06/09/2026 à Ville : L'EGUILLE 17600

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

3€50 le MI (5MI Mini avec Voiture)

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation